Sujet: [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

Date: 30/03/2022 13:48

**Pour:** pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je voulais vous faire part de ma forte opposition au projet de méthanisation de la société Naturalgie sur la commune de Grandvelle-et-le-Perrenot.

Je suis néanmoins très favorable à un modèle vertueux de méthanisation agricole qui consiste à valoriser une grande diversité de déchets organiques.

D'après l'ADEME, ces projets « à la ferme » donnent 1 rentabilité économique satisfaisante contrairement aux plus grosses structures.

Le modèle agri-business prévu à Grandvelle-et-le-Perrenot, viable uniquement grâce aux subventions publiques, est basé sur la production d'énergie en utilisant des cultures intermédiaires à valorisation énergétique produites sur 1500 ha. Certes, la loi prévoit 15% au maximum d'apports de cultures principales dédiées. Cependant ce projet contourne la loi car les 34000 t d'intrants cultivés sont issus d'une culture dite intermédiaire mais qui occupe en réalité les sols au minimum 9 mois par an. A mon sens ce ne sont pas à proprement parler, des cultures intermédiaires.

Le tonnage journalier prévu est de 99 t. Ce nombre correspond évidemment à la borne maximale à partir de laquelle la procédure passe de l'enregistrement à l'autorisation. Pourquoi cette société redoute-t-elle une procédure soumise à autorisation?

De plus cette capacité nominale annoncée à 36000 t/an est anormalement basse, les dimensions (45 m de diamètre pour 6m de hauteur) correspondent plutôt à 1 digesteur de 60000 t/an. Qui effectuera ces contrôles?

Je vois dans ce projet quelques maigres avantages (production de gaz pour l'agglomération de Besançon mais qui couvrirait seulement 5 à 10% des besoins et la création de seulement 4 emplois).

Par contre il existe de nombreux inconvénients :

- -risque de pollution au protoxyde d'azote, de saturation des terres dûe aux surfaces trop petites d'épandages et d'épuisement des sols.
- -risque de fuite de gaz.
- -risques liés à la circulation de 150-200 camions-tracteurs en périodes d'ensilage sur des routes non adaptées.
- -création de surface artificielle liée à la construction des bâtiments alors que les règles d'urbanisme luttent contre la disparition des terres agricoles et l'artificialisation des sols (0% prévue en 2050).
- -bilan carbone négatif en prenant en compte les constructions des bâtiments, du réseau et les transports des entrants et digestats.

1 sur 2 31/03/2022 14:44

De manière générale, nous ne devons pas reproduire, avec les méthaniseurs, l'erreur des agro-carburants.

En cette période compliquée où on nous annonce des pénuries de blé notamment en Afrique, il me semble irresponsable de promouvoir des cultures non destinées à l'alimentation humaine ou animale.

L'Allemagne qui était pionnière en matière de biogaz, en était réduite à se fournir en Pologne pour alimenter ses méthaniseurs. Depuis, heureusement, en faisant preuve de bon sens, notre voisin a fait marche arrière.

Ce projet initialement prévu à Devecey en 2018 a été stoppé suite à l'intervention de nombreux riverains, alors pourquoi retenter sa chance en Haute-Saône ? Nous aussi, nous savons nous faire entendre.

Ce modèle peu vertueux de méthanisation va changer le modèle agricole, en provoquant le renchérissement du foncier et en tuant la filière laitière Haute-Saônoise déjà très touchée par des prix de lait, très bas contrairement à la zone AOC du Comté, mais surtout par la hausse des coût des engrais, de l'alimentation animale et des carburants.

En tant que conseiller municipal de RIOZ, comme d'autres communes, nous avons voté à l'unanimité contre ce projet impactant notre territoire avec la construction de 2.7 km de réseaux.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet mes salutations respectueuses.

## Jean-Michel VERNIER

2 sur 2 31/03/2022 14:44